

# **Organisation internationale de la Francophonie**

## **APPEL A PROJETS**

### **Termes de références**

**Appel à propositions de projets portant sur l'éducation socle de la paix et du développement durable, destiné aux associations de professeurs de français**

## **DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS**

## Termes de Références

### **Appel à projets portant sur « l'éducation socle de la paix et du développement durable, destiné aux associations de professeurs de français »**

#### **Contexte de l'appel à proposition de projets**

Dans le cadre de la Programmation 2024-2027 de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Projet 2 « La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage » est piloté par la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF) décentralisée à Djibouti.

Le projet vise à :

- Renforcer les capacités linguistiques et professionnelles des enseignants de et en français, en leur offrant des actions de formation et des ressources pédagogiques adaptées au contexte dans lequel ils évoluent.
- Favoriser et soutenir la mobilité des enseignants dans l'espace francophone en vue d'un partage d'expériences, de compétences et de bonnes pratiques.
- Encourager la mise en œuvre de plans d'actions avec les ministères en charge de l'éducation en faveur d'un enseignement et d'un apprentissage de et en français de qualité.

Le projet bénéficie à trois groupes clairement identifiés :

- (i) les États et gouvernements souhaitant améliorer la qualité de leur enseignement du et en français ;
- (ii) la communauté des enseignants de et en français ;
- (iii) les apprenants de français.

Pour la mise en œuvre des actions dans le cadre de ce projet l'OIF s'appuie, dans une démarche de décentralisation et de proximité, sur son réseau de CREF et les REPEX. Affiliés à la Direction de l'Enseignement et de l'Apprentissage du Français (DEAF), les Centres régionaux francophones (CREF) sont un dispositif de l'Organisation internationale de la Francophonie fédérant et facilitant la coopération et les échanges entre les acteurs régionaux, nationaux et locaux agissant dans l'enseignement du et en français.

Cette initiative, qui a été expérimentée pour la première fois en 1993 en Asie-Pacifique (CREFAP), a été étendue en 2005 à l'Europe centrale et orientale (CREFECO) et à partir de 2021 en Afrique et au Moyen Orient (CREFA).

Dans la mise en œuvre du Projet 2, la communauté mondiale des enseignants de et en français joue un rôle capital pour le rayonnement et la vitalité de la langue française dans le monde. Dans ce contexte, le projet, par l'intermédiaire des centres régionaux francophones et des représentations extérieures de l'OIF, coopère avec les associations de professeurs de français concernant les actions visant à favoriser la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du français et à développer un environnement francophone auprès d'un public apprenant.

Afin de garantir la pérennité de cette collaboration, le Projet 2 « La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage » lance un appel à proposition de projets destiné aux

associations de professeurs de français. Les activités proposées au sein des projets pourraient être (à titre d'exemple) des concours, des événements culturels, des ateliers de sensibilisation, la conception de ressources pédagogiques, ainsi que des projets de classe s'adressant aux apprenants de la langue française.

## 1. Objectifs :

L'objectif de l'appel à projets est de fournir un cadre structuré pour l'accompagnement des associations de professeurs de français engagées dans des initiatives significatives au sein de l'espace francophone. Ces projets doivent générer des résultats concrets, positifs et durables sur leur environnement, tout en contribuant à la résolution des défis sociaux, environnementaux, économiques et culturels liés à l'accès équitable à l'éducation, à la promotion d'une paix durable, ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale au sein de la communauté éducative. Les projets seront évalués selon leur impact mesurable sur l'accès à l'éducation, la promotion de la paix durable et le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que leur capacité à proposer des solutions innovantes et reproductibles. De plus, ils visent à favoriser la construction de la paix par la compréhension mutuelle, tout en considérant la paix comme un vecteur essentiel du développement durable. Par exemple, un projet visant à faciliter l'accès aux ressources éducatives numériques dans des zones défavorisées contribue à la fois à l'équité éducative et au développement culturel local.

L'appel a également pour objectif de favoriser l'enseignement des principes de non-violence, de dialogue et de négociation, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits par la promotion du respect et de la compréhension mutuelle.

Les **objectifs spécifiques** de l'appel à projets sont de :

- Renforcer le partenariat entre l'OIF et les associations de professeurs de français ;
- Promouvoir des initiatives en faveur de l'éducation et de la citoyenneté ;
- Préparer les apprenants à comprendre des enjeux complexes (climat, biodiversité, inégalités) et à agir individuellement et collectivement pour des sociétés durables ;
- Intégrer l'éducation à la paix et au développement durable dès le plus jeune âge, en cohérence avec les actions sur le terrain et les messages médiatiques ;
- Impliquer les enseignants, apprenants, cadres éducatifs, partenaires pour une transformation profonde des comportements en faveur de l'éducation à la paix et le développement durable.

## 2. CATÉGORIES

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Éducation au Développement Durable (EDD) : L'approche globale qui couvre tous les aspects ;
- Éducation à la Paix et à la Non-Violence : Prévenir les conflits par la promotion du dialogue et de la négociation, ainsi que par le rejet de la violence ;
- Éducation aux Droits de l'Homme : Promouvoir l'égalité, la justice, la tolérance ;
- Éducation Environnementale : Sensibiliser aux enjeux écologiques, notamment en ce qui concerne la biodiversité et les ressources naturelles ;

- Éducation à la Citoyenneté Mondiale : préparer les individus à appréhender un environnement complexe, à reconnaître la diversité culturelle et à assumer une responsabilité à l'échelle mondiale.

### **3. Critères d'éligibilité de sélection**

#### **3.1. Zone géographique**

La portée du présent appel à projets se limite aux pays appartenant à l'espace francophone et situés dans les zones d'intervention du P2. Dans le contexte du présent appel, les pays concernés sont les suivants :

- **Afrique de l'Ouest, Est, Centrale et du Nord**

Angola, Burundi, Cap Vert, Djibouti, Ghana, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Rwanda, Sénégal, Tunisie.

- **Océan indien**

Madagascar, Maurice, Seychelles.

- **Moyen Orient**

Egypte, Liban et Qatar.

- **Europe centrale et orientale**

Albanie, Arménie, Bulgarie, Chypre, Géorgie, Kosovo, Moldavie, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie.

- **Asie-Pacifique**

Cambodge, Corée du Sud, Laos, Nouvelle Calédonie, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam.

- **Amériques**

Argentine, Chili, Costa Rica, Louisiane, Mexique et Uruguay.

#### **3.2. Conditions d'éligibilité**

Pour être éligible, le projet devra remplir obligatoirement l'ensemble des conditions suivantes :

- Être porté par une association de professeurs de français, issue des Etats et gouvernements membres, associés et observateurs de l'OIF cités dans le point 3.1. ;
- Être mis en œuvre sur le territoire d'un des Etats et gouvernements membres, associés et observateurs de l'OIF cités dans le point 3.1. ;
- Répondre à une ou plusieurs thématiques du point 2 ;
- Être rédigé en français ;
- Le projet devra conserver une vocation exclusivement pédagogique et ne pourra être associé à aucune démarche de nature religieuse ou politique. Les dossiers doivent être complets, lisibles, compréhensibles et portant sur les objectifs de l'appel projet ;
- Il est recommandé de ne pas faire une utilisation illisible de l'intelligence artificielle pour la rédaction des projets ;

#### **3.3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

L'équipe-projet de l'Organisation internationale de la Francophonie examinera chaque dossier à l'aide d'une grille d'analyse, selon les critères suivants :

- Pertinence du projet en cohérence avec les objectifs de l'appel à projet
- Qualité et impact du projet ;
- Qualité de la présentation du projet (objectif, méthodologie, résultats attendus...)

- Articulation de la méthodologie avec les objectifs ;
- Faisabilité (méthodologie, échéancier proposé, réalisme budgétaire) ;
- Contribution à l'atteinte des objectifs de l'appel du P2 ;
- Inclusion et équité.

#### **4. Financement**

Le budget doit être compris entre 1000 et 10.000 euros par projet. Une association ne peut déposer qu'un seul projet dans le cadre du présent appel.

#### **5. Apports de l'équipe de Direction de l'Enseignement et de l'Apprentissage (DEAF) et des représentations extérieures de l'Organisation Internationale de la francophonie**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF) fournit l'intégralité de la documentation administrative relative à l'objet dudit appel.

Les associations de professeurs de français sélectionnées bénéficieront d'une collaboration impliquant l'équipe projet de la Direction de l'Enseignement et de l'Apprentissage du Français (DEAF) ainsi que les points focaux au sein des représentations extérieures.

#### **6. Livrables attendus**

- Rapport technique final du projet (Format OIF) ;
- Rapport financier (Format OIF) ;
- Les pièces justificatives du projet.

#### **7. Dossier de candidature des soumissionnaires de projet**

Le dossier de candidature du/de l'association de professeurs de français devra contenir :

- **L'offre technique** doit inclure un résumé du projet, ne dépassant pas deux pages, qui précise l'objet, la synthèse, la méthodologie employée, les résultats escomptés, les populations cibles, la description de la zone d'intervention du projet ainsi que les partenaires potentiels ;
- **L'offre financière** présentant le budget détaillé et le RIB de l'association ;
- La Copie de l'**acte juridique** de création de l'association de professeurs de français ;
- Le **calendrier** de la mise en œuvre ;
- La **liste nominative du bureau de l'association** de professeurs de français ;

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en français.

Le dossier complet sera envoyé à la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français à l'adresse [deaf@francophonie.org](mailto:deaf@francophonie.org) au plus tard **le 9 mars 2026 à 23h59, heure de Paris.**

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en français.

#### **8. Calendrier et chronogramme prévisionnel (Conditionné à l'ouverture des crédits)**

16 février 2026	Lancement de l'appel à projets.
-----------------	---------------------------------

<b>9 mars 2026 à 23h59, heure de Paris</b>	Clôture de l'appel à projets.
<b>9 au 23 mars 2026</b>	Analyse et sélection des projets par le Comité technique
<b>23 mars au 6 avril 2026</b>	Contractualisation avec les lauréats et mise à la disposition des fonds
<b>13 avril 2026</b>	Début de la mise en œuvre du projet
<b>30 novembre 2026</b>	Fin du projet et dépôt des livrables

## 9. Pour toute demande d'information complémentaire

<p><b>Organisation internationale de la Francophonie</b>          Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF)          Centre régional francophone pour l'Afrique (CREFA)          Complexe DAMAL, 1er Etage. Rue de la Siesta. BOULAOS.          Djibouti</p>	<p>Monsieur Modido Konaté          Coordonnateur du Projet 2 "La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage" :  <a href="mailto:modibo.konate@francophonie.org">modibo.konate@francophonie.org</a></p> <p><b>Les réponses doivent impérativement être adressées par voie de courriel à l'adresse <a href="mailto:deaf@francophonie.org">deaf@francophonie.org</a>.</b></p> <p><b>Aucune information ne sera donnée à travers cette adresse de courriel.</b></p>
---	---